

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250325-024

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Rénovation du marché couvert – Modifications N°1 et 2 Lot 1 : Démolition – Gros-œuvre Lot 5 : Menuiseries intérieures Lot 10 : Electricité		
Numéros	Marchés N°2024I04-1, 5 et 10		
Attributaires	ETS Mickael RAIA - ETS GOUNY ET CIE – SARL CHANUT ET FILS		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-8 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu les décisions n° D20240521-047 du 21 mai 2024 et n° D20240612-062 du 12 juin 2024 attribuant les marchés N°2024I04-1, 5 et 10 relatifs aux travaux de rénovation du marché couvert ;
- Considérant que des prestations doivent être ajoutées et supprimées des marchés initiaux,

Décide,

Article 1 : Sont approuvées les modifications n°1 et 2 à intervenir avec :

Entreprises	Adresses	Montant du marché initial HT	N° d'avenant	Montant de l'avenant HT	Pourcentage Cumulé
ETS MICKAEL RAIA	Rue Cité Nouvelle 19200 USSEL	35 999,50 €	1	- 9 917.20 €	-27.55%
ETS GOUNY ET CIE	La Bardoire – BP 69 19202 USSEL CEDEX	105 484,41 €	1	3 578,79 €	+3.39%
SARL CHANUT PERE ET FILS	ZA du Theil – BP 54 19202 USSEL CEDEX	63 613,35 €	2	3 286,52 €	+2.87%

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 25 mars 2025.

Le Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLERE